

Le Bolley



Numéro 65, été 2021

Bienvenue Jake...



Voici Jake Fortin, il est né au début du mois de mai. (Lignée : Lisa Beaulé-Hayes, Nancy, Clermont, Henri-Louis, Joseph, Hilaire, Jean-Baptiste, Jacques Bolley, Lazare.)



La cigogne est passée !

Bienvenue Theodore...



Voici Theodore Reyka, il est né au début du mois de mai. (Lignée : Kimberly Beaulé, Yvon, Théodore, Joseph, Honoré, Honoré, Augustin, Jacques Bolley, Lazare.)

Le mot du président	2	Beaulé aux États	10
Le carnet du patrimoine.....	3	Rapport d'activités 2020.....	11
Le décès d'Adrien Beaulé.....	7	Un peu de tout	12
Les directives médicales anticipées.....	8	Rapport financier 2020	13
Six générations de belles femmes.....	9	Ils nous ont quittés	14
Au temps des migrations des familles			

Le mot du président...

Bonjour à tous !

J'espère que je vous trouve tous en pleine santé. Nous pouvons enfin voir la lumière au bout du tunnel. Avec la vaccination qui est maintenant commencée depuis quelques mois, nous pouvons croire que bientôt nous pourrions de nouveau nous réunir sans crainte d'être contaminé ou de contaminer les gens qui nous entourent. Mais il faut rester vigilant, observer les consignes, garder nos distances, porter le masque...

À la dernière réunion du conseil d'administration au mois de mars dernier, nous avons convenu de ne pas nous réunir encore cette année. Il n'y aura pas d'assemblée générale. Comme nous ne sommes pas certains que tout le monde aura reçu leur vaccin, que ce dernier aura atteint son efficacité, le CA a adopté une proposition visant à reporter pour une deuxième fois en autant d'années le rassemblement annuel. Nous ne voudrions pas être responsable d'une contamination entre nos membres. De plus, rien n'indique que tout le monde proviendrait de zone où les rencontres seraient autorisées.

J'espère que bientôt nous pourrions reprendre nos petites habitudes, dans un premier temps pouvoir faire des câlins à nos proches, voir nos enfants et petits-enfants sans craindre d'être contaminer ou encore de les contaminer et dans un deuxième temps bien sûr, reprendre les rencontres annuelles avec vous.

Chaque semaine je fais un don de plasma dans un centre Plasma Vie près de chez moi et à l'accueil on nous pose des questions dont l'une d'elles est « Pas de rencontre avec une personne atteinte de la covid dans les quatorze derniers jours ? » à quoi je réponds « J'espère bien que non ». J'ai hâte que cette suite de questions soit du passé et que dans nos veillées on se dise : Te souviens-tu du temps où il fallait se désinfecter les mains chaque fois que l'on entrait ou sortait un établissement ?

Quoi qu'il en soit, votre conseil d'administration poursuit ses activités dans l'attente de pouvoir nous rassembler de nouveau. L'an dernier, Jacques a proposé l'envoi de Post-It et d'un porte-cartes à chaque membre de notre Association. J'espère que cette initiative et que vous l'avez apprécié. Il reste encore quelques porte-cartes et des blocs

de
Post
-It.
Si
vous
en
dési-
rez



d'autres, faites-en la demande par la poste à l'adresse de l'Association se trouvant en première page de ce bulletin ou par courriel à : info@beaule.qc.ca et notre ami Jacques se fera un plaisir de vous en faire parvenir.

Dans le recueil généalogique, nous avons abordé la dixième génération de notre grande famille. Ce recueil est votre recueil. C'est le résultat d'un travail colossal exécuté par Yvan Beulé, historien et généalogiste de notre association. C'est donc un bien qui vous appartient et c'est pourquoi, au risque de me répéter, je vous invite à le consulter et de nous informer, via : info@beaule.qc.ca, des erreurs qui auraient pu se glisser ainsi qu'à le compléter en nous informant sur les personnes oubliées, les unions et les naissances. C'est plus qu'un recueil, c'est un legs pour les prochaines générations. Nul besoin d'être membre de notre Association pour figurer dans le recueil, le seul critère est d'être descendant d'une personne portant ou ayant porté le patronyme Beulé. Présentement, le recueil en est un patronymique, ce qui veut dire que c'est la descendance des hommes Beulé qui prévaut. Les enfants d'une mère Beulé y apparaissent mais pas les petits-enfants de cette dernière. Nous sommes à regarder comment faire pour corriger une telle situation mais nous entrons quand même les informations que nous recevons pour le moment où nous aurons réglé ce problème.

Le déconfinement s'amorce, plusieurs consignes resteront peut-être un bon bout de temps encore. Des jours meilleurs sont dans un horizon pas si lointain alors profitez de votre famille immédiate et passez un bel été.

Marcel Beulé, président

Le carnet du patrimoine

Histoires populaires de l'amour au Québec

Voici des histoires de rencontres sentimentales, de relations olé-olé et de mésaventures amoureuses, de mariage ou d'intérêt, de couples tranquilles et de libertins scandaleux dans un environnement très particulier d'un pays neuf en Amérique du Nord.

Des premiers explorateurs de la Nouvelle-France avec les autochtones, le métissage, l'immigration. Les facettes de la vie intime : séduction, fréquentations, mariage, séparation, divorce, bigamie, adultère, homosexualité, prostitution. Sans oublier le mode de vie des célibataires, des veufs et des veuves, des religieux et des religieuses, des « vieilles filles » et des « vieux garçons ».

1) **Bigamie** : Année 1662. Le français Pierre Piché dit Lamusette, 26 ans, originaire de la région de Poitiers, vivait en Canada depuis trois mois lorsqu'il a reçu une lettre annonçant le décès de son épouse Marie, restée en France. Comme tant de colons, Pierre Piché avait immigré seul, laissant sa famille derrière lui. C'était convenu comme cela et que femme et enfants traverseraient l'Atlantique quelques années plus tard pour retrouver le père et débiter une nouvelle vie.

Donc après la nouvelle, Pierre Piché a dû prendre une décision crucial. Soit retourner en France ou recommencer sa vie sur un nouveau continent ? Dans son cas, vu qu'il n'avait pas d'enfant, il a décidé de rester en Nouvelle-France. Le 25 novembre 1665, il s'est remariée à Neuville près de Québec avec une fille du roi arrivée quelques mois auparavant, Catherine Durand.

Les années ont passé. En 1671, coup de tonnerre : un visiteur a révélé à Pierre Piché que sa première épouse, Marie Lefèvre, est toujours vivante en France. Que faire ? Pierre s'est retrouvé dans une fâcheuse position, la bigamie (se marier une seconde fois alors que le premier mariage n'est pas dissous) étant rigoureusement interdit par les autorités coloniales et l'Église. Le colon a réussi à obtenir l'annulation de son deuxième mariage avec Catherine Durand et il a décidé de retourner en France et la ramener dans la colonie.

Pierre Piché a accompli sa mission à un détail près : pendant la traversée vers Québec, Marie

Lefèvre a perdu vie... pour de bon. Donc le mariage avec sa deuxième épouse a été réhabilité le 9 septembre 1673. Sur une période de presque huit ans, le couple a donc convolé deux fois. Ce récit rocambolesque illustre bien la démesure de la Nouvelle-France, ce territoire de tous les possibles ! Des hommes mariés en France qui se remarient (délibérément ou inconsciemment) dans la colonie, ou bien qui vivent dans la forêt avec une partenaire autochtone et/ou tombent en amour dans un mode de vie nomade, voire hors la loi, repoussant aux calendres grecques une vie conjugale qui leur semble trop casanière.

2) **Le métissage** : L'administration coloniale s'est d'abord montrée favorable aux mariages mixte franco-autochtones. L'objectif politico-cathomoral : que les femmes autochtones adoptent la culture, la langue et la religion des immigrants français (surtout pas le contraire) et que le peuplement colonial s'accélère et qu'il fasse disparaître les amourettes hors mariage, qualifiée de « libertinage ».

Les enfants issus de ces intermariages étaient considérés comme des sujets du pouvoir français. En 1682, le roi de France Louis XIV a d'ailleurs encouragé les unions mixtes en instaurant le « présent du roi », une dot de cinquante livres versée à toute autochtone qui accepte de se marier avec un colon français. Ce montant correspondait environ au salaire annuel d'un ouvrier sans qualification. Il faut dire que les autochtones se révélaient indispensables aux français. Intermédiaire dans la traite des fourrures, guides pour les expéditions sur les cours d'eau et dans les forêts où nul blanc ne s'était aventuré. Ils ouvraient la porte au nouveau continent. Une amérindienne ou, plus tard une métisse possédait des avantages indéniables sur toute homologue européenne.

Le premier mariage unissant un français et une autochtone dans les annales a été célébrée à Québec le 3 novembre 1644 entre Martin Prévost et Marie-Olivier Sylvestre Manitouabeouich. Le couple a eu neuf enfants. À compter de 1700, des textes mentionnent la présence de métis en Nouvelle-France.

Convaincues de leur supériorité raciale, religieuse, morale, etc. les autorités coloniales ont imposé leur conception du mariage aux Premières Nations. En pure perte, car les rôles hommes-femmes définis par le catholicisme et le mode de vie à l'européenne s'opposaient totalement à la culture autochtone. Les enfants d'un mariage métissé n'adoptaient pas aisément le mode de vie et la culture des blancs. La marmaille éduquée par la mère autochtone assimilait plus facilement la culture autochtone. Un bel exemple de cela : le mariage en 1657 du soldat français Pierre Couc et de l'algonquine Marie Miteouamigoukou, leurs deux fils, arrivés à l'âge adulte, ont préféré épouser des filles autochtones à leur tour plutôt que d'épouser la culture européenne. Leurs quatre filles, pour leur part, ont pris pour maris des hommes nomades qui se livraient au commerce des fourrures. Cet exil volontaire au cœur du monde autochtone autorisait une vie sentimentale et sexuelle plutôt volage. C'est ainsi que des personnalités coloniales ont même profité de leur statut d'interprète et de diplomate auprès des Premières Nations pour cumuler deux mariages, le premier avec une française à la ville, le second avec une autochtone à la campagne : l'officier Paul Le Moyne de Maricourt (1663-1704) et le lieutenant Louis Thomas Chabert de Joncaire (1670-1739). Ces faits ont été rapportés et condamnés par les missionnaires qui parcouraient le territoire. À la fin du XVII^e siècle, la France a serré la vis tolérant de moins en moins les mariages autochtones. En 1706, le gouverneur Philippe de Vaudreuil a carrément défendu aux autorités des Pays-d'en-Haut de laisser marier des français avec des « sauvages », avec un argument raciste : « Il ne faut jamais laisser mêler un mauvais sang avec un bon » !!! Il rajoute « l'expérience que l'on a, en ce pays, que tous les français qui ont épousé des sauvagesses sont devenus libertins, fainéants et d'une indépendance insupportable et que les enfants qu'ils ont eus, ont été d'une fainéantise aussi grande que les sauvages mêmes, doit empêcher qu'on ne permette ces sortes de mariages »

3) Courir l'Allumette : Les explorateurs français qui ont observé de près le mode de vie autochtone se montraient également surpris et souvent scandalisés par les rituels de la rencontre, de la sexualité, du mariage et du divorce. Pour ces catholiques purs et durs, le « libertinage » ou la

« prostitution » des autochtones désignent ce que nous appelons aujourd'hui des relations informelles avant le mariage ou l'infidélité.

Le rituel autochtone « de l'allumé » ou de « l'allumeuse » aussi appelée « courir l'allumette » pour les jeunes hommes et jeunes femmes. Les règles du jeu sont les suivantes : le soir venu, des femmes célibataires du village se retirent dans une tente ou une cabane où brûle un petit feu. Un soupirant se présente dans la cabane et retire un petit bout de bois du feu. Avec sa tige rougeoyante, il s'approche du lit. Ce prétendant ne plaît pas à madame ? Elle détourne le visage, se cache sous une couverture. L'homme doit alors quitter les lieux sans protester. Ce refus n'a rien d'humiliant, d'autant plus que monsieur pourra recommencer son manège dans une autre tente ou cabane. Si une jeune femme accepte de bavarder avec un homme, c'est bon signe ! Elle pourrait cependant lui demander de sortir si un autre candidat plus seyant se présente avec un bâtonnet. Lorsqu'un galant homme séduit définitivement une donzelle, celle-ci éteint la flamme, signe convenu pour aller plus loin.

Les femmes peuvent avoir autant de prétendants qu'elles désirent. L'un des premiers à utiliser l'expression « courir l'allumette », l'officier



Lamothe Cadillac écrit à propos des Outaouais : « les jeunes gens ont des écorces qui se roulent en forme de flambeau; ils les allument la nuit par un bout et courent ainsi toutes les cabanes, si tel est leur plaisir » il ajoute « quand la belle s'ennuie et veut dormir, elle avertit son amant qui se retire aussitôt qu'elle le lui ordonne. Cela s'appelle parmi eux « courir l'allumette ».

Courir l'allumette, dans les récits des français, prend toutes les apparences d'une drague sympathique, sans prétention et semble crédible. Le militaire Pierre Pouchot dans ses mémoires décrit trois façon d'aimer parmi les sauvages.

1. L'amour de passade, qui naît d'une danse, présent, etc.
2. Celui d'inclination, d'où suit une espèce de mariage de louage.

3. Celui qui les engage à contracter un mariage légitime. Le premier et le second sont sans conséquence parmi elles et ne les empêchent point du tout de penser au dernier.

Contrairement aux européens, les autochtones ne s'efforçaient de domestiquer leurs penchants, leur sexualité n'était pas sublimée ni canalisée dans des institutions monogamiques.

Les autochtones considéraient comme « normal » les relations sexuelles « à partir de la puberté ». D'ailleurs, le viol n'existait pas chez eux. Même les prisonnières de guerre et les esclaves étaient à l'abri des agressions sexuelles ! Chez les Hurons, les relations sexuelles avant le mariage n'étaient pas exclusives. Quand elle devient enceinte, la jeune fille choisit parmi ses amants celui qu'elle désire épouser. Si les parents jouent un rôle important dans le choix des époux, ils ne peuvent cependant imposer le leur. Lorsque les jeunes sont consentants, les parents du garçon font un cadeau aux parents de la fille. Si ceux-ci l'acceptent, le couple couche ensemble pendant plusieurs nuits, dans une sorte de mariage à l'essai, après quoi la jeune fille accepte ou non son mari.

En Iroquoisie ancienne, la monogamie pour un individu signifie être plus fidèle à un partenaire à la fois qu'à plusieurs, précise Roland Viau. Hommes et femmes ont donc un partenaire de prédilection. Des chasseurs pendant leurs expéditions loin du village, étaient accompagnés d'amoureuses temporaires. Une épouse qui n'en pouvait plus d'attendre le retour de son mari parti chasser, pêcher, combattre un ennemi, se livrer au commerce des pelleteries, etc., pouvait se lier à un concubin et tout l'entourage traitait cet amant comme le nouveau conjoint de madame. « Aussi, lorsque le mari revenait finalement au village, la femme devait-elle faire un choix, indique Roland Viau. Si cette dernière choisissait de demeurer avec son nouveau partenaire, le mari déchu évacuait la maisonnée sans autre forme de procès ».

À l'évidence, ses peuples ne possédaient pas d'institution du mariage assortie de règles rigides et d'obligation à vie. Chez les sédentaires, les Iroquois par exemple, le mariage à l'intérieur du clan était exclu, le clan formé de plusieurs lignées maternelles qui se réclament du même ancêtre ou d'un animal mythique. Appartenir au même clan signifiait appartenir à un même (et large) famille et

tout mariage à l'intérieur de ce groupe était assimilé à l'inceste, un crime passible de la peine de mort.

Les français, déconcentrés par ces mœurs, ont souvent mentionné que les autochtones se montrent « maîtresse de leurs corps ». Dans leur esprit, cette autonomie et cette liberté étaient inconcevables, inadmissibles, illégitimes. Une femme devait « se réserver » pour son futur mari, rien d'autre.

Généralement, les autochtones divorçaient comme on change de chemise. Un homme pouvait répudier



facilement sa femme et la femme son mari, aucune jalousie ne se mêle entre eux pour cela et n'en reçoivent aucune honte, infamie ou déshonneur. À n'importe quel moment ou presque, une femme iroquoise pouvait intimer à un mari indésirable ou gênant de quitter sa maison; le plus souvent parce que monsieur ne parvenait pas à remplir les tâches qu'on attendait de lui. Les querelles au sein du couple étaient mal vues par le clan. Il semble que les divorces chez les couples avec des enfants étaient peu courants.

La solidarité, l'entraide et l'esprit de conciliation essentiel à la survie de petits groupes de nomades ou de sédentaires, désamorçaient les conflits. Les enfants étaient élevés par leur communauté autant que par les géniteurs. Chez les Hurons, une jeune femme pouvait avoir eu douze à quinze maris, sans compter les autres hommes, car la nuit venue, les jeunes filles et les jeunes hommes, mariés ou non, allaient de maison en maison.

Faut-il souligner, l'engagement conjugal à l'essai et le divorce à l'amiable des autochtones entraient en collision frontale avec la culture européenne du couple c'est-à-dire l'impératif de la virginité de la femme avant ses noces et l'impossibilité de mettre

fin au mariage autrement que par la mort de l'un ou de l'autre des partenaires. Dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles, sexualité = péché ! Le moindre rapport sexuel n'était acceptable que chez un couple marié devant Dieu et encore. Les partenaires ne devaient pas y prendre plaisir. Chez les autochtones, il s'agissait d'une activité naturelle, sans à priori moral.

Comme si ce n'était pas assez pour les français coincés dans le carcan du catholicisme, des peuples autochtones pratiquaient la polygamie... ou des coutumes qui y ressemblent et qui ont laissé croire aux Français qu'un autochtone pouvait constituer un harem.

Jacques Cartier, après son voyage de 1535-1536, écrit à propos de Stadaconé : « Il gardent l'ordre



de mariage fort que les hommes prennent deux ou trois femmes ». Un archéologue, Roland Tremblay, estime que Cartier s'est fourvoyé ! Selon toute vraisemblance, lui et d'autres chroniqueurs français ont mal saisi l'organisation familiale iroquoienne qu'ils n'ont d'ailleurs pas probablement cherché à comprendre. En voyant les hommes dans un environnement domestique encadré de femmes, un concept qui leur était inconnu, ils ont probablement interprété les lignages féminins comme des ensembles d'épouses communes au même homme ! « Vision de plusieurs hommes encore aujourd'hui ! » En fait, les Iroquois et les Hurons n'avaient pas l'habitude de la polygamie. Un homme pouvait cependant épouser la sœur de sa défunte, car il importait de préserver la lignée maternelle, tous les enfants devaient descendre des mêmes aïeules.

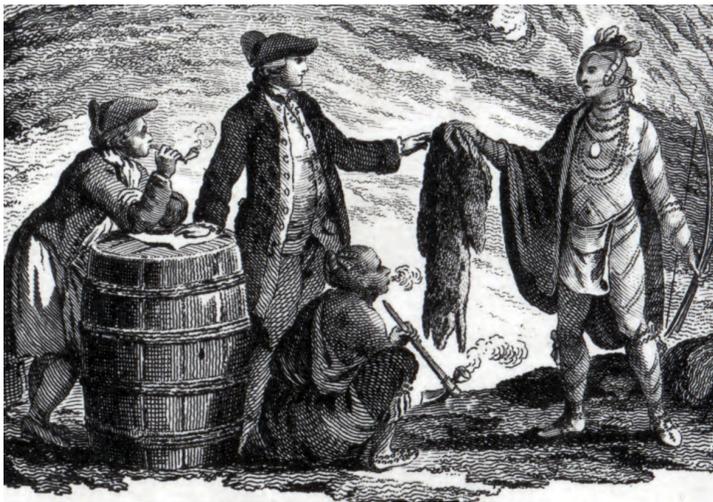
L'inverse s'appliquait également. « Si le père mourait, la femme épousait immédiatement un des frères de son mari ou un membre de son clan, spé-

cifie l'historienne huronne Marguerite Vincent Te-hariolin, qui ajoute : Ceci peut paraître insensé, mais cette conduite avait pour but que l'enfant ne soit jamais sans parents », outre ces remariages avec des belles-sœurs ou des beaux-frères, les Amérindiens évitaient généralement les unions entre consanguins à tous les degrés, notent les observateurs et les spécialistes des mœurs autochtones de l'époque.

Autres observations :

- Le mari avait l'obligation de demeurer chez sa belle-mère pendant deux ans. Tout le fruit de la chasse et de la pêche était donné à la belle-mère et celle-ci avait l'obligation de nourrir et entretenir son gendre. Ceci prévalait pour les sédentaires mais pas pour les nomades, ils obéissaient à des règles patriarcales.
- Des explorateurs et missionnaires ont relevé un tabou de la grossesse et de l'accouchement chez les autochtones où le mari d'une femme enceinte cessait de cohabiter avec elle.
- Pour les Hurons, l'allaitement était synonyme de chasteté. « La mère allaitait son enfant pendant deux ou trois ans, période pendant laquelle les parents n'avaient pas de relations sexuelles » affirme l'anthropologue Elizabeth Tooker. L'allaitement, c'est bien connu, retarde le retour de l'ovulation. Prolonger l'allaitement et le sevrage le plus longtemps possible permettaient aux mères un certain contrôle des naissances.
- Autre tabou autochtone; les menstruations. Les femmes menstruées (indisposées) se retiraient dans une petite habitation à l'extérieur du village en s'abstenant de participer aux travaux de la vie quotidienne et en s'imposant la chasteté. Les premières menstruations signifiaient, pour les adolescentes, la même mise au ban; par la suite, elle réintégraient la communauté et pouvaient expérimenter leurs premiers échanges sexuels.

Pour plusieurs Français dont Champlain mais surtout les missionnaires défenseurs des dogmes religieux c'était du libertinage, de l'adultère voire même de la prostitution.



Conclusion

Bref, il y a eu la rencontre de deux continents mais aussi de deux nations les blancs et les autochtones. Deux façons de vivre avec des coutumes sociales tellement différentes qu'il a fallu beaucoup de concessions de part et d'autres.

Dans le prochain « Bolley » je vais poursuivre dans la même veine et vous parler des Français en Nouvelle-France; dans les mêmes thèmes mais combien les coutumes européennes étaient différentes des amérindiens ! Quel choc culturel.

Biographie : Jean Sébastien Marsan; Histoire populaire de l'amour au Québec. Édition Biblio—Fides

Yvon Beaulé

Le décès d'ADRIEN BEAULÉ, (février 2021), crée un « grand vide » au Témiscamingue...

Les hommages ont été nombreux au décès d'Adrien. On peut les résumer ainsi : ... « un grand témiscamien, né ici en 1930, et présent à sa région depuis l'âge de quinze ans ».

C'est l'âge où il rencontrait un grand ami pour la vie : un violon. On dit qu'il avait appris ses premières notes un peu « à la cachette » sur le violon de son grand frère. Avec ce violon, il aura fait danser pas moins de deux générations de témiscamiens, autant dans les noces populaires que dans toutes sortes de soirées musicales. Encore en fin de carrière et avec des amis musiciens, il allait divertir les personnes âgées en maison d'hébergement avec les musiques du temps de leur « jeunesse ».

Un musicien, oui, mais aussi un grand travailleur. Très jeune, on le trouvait



déjà dans les chantiers où ses habilités et son ardeur au travail ont vite été reconnus. Des qualités de travail qui l'accompagneront dans tous ses métiers de cultivateur, de camionneur et de chauffeur de machineries lourdes. Partout on aura profité de sa bonne compagnie mais surtout de son empressement à aider au besoin, à rendre service en tout temps.

On l'aura aussi connu comme sportif. Lui, comme entraîneur, et ses fils et neveux comme équipe, il auront parcouru les terrains de balle témiscamiens avec, sur leurs gilets, et avec fierté, le nom de la famille BEAULÉ.



Les directives médicales anticipées (DMA)

La Loi concernant les soins en fin de vie permet de reconnaître la primauté des volontés relatives aux soins, exprimées clairement et librement par une personne, notamment par la mise en place du régime des directives médicales anticipées (DMA). Ainsi, par le biais d'un document écrit toute personne majeure et apte à consentir à des soins, peut indiquer à l'avance les soins médicaux qu'elle accepte ou qu'elle refuse de recevoir dans le cas où elle deviendrait inapte à consentir à ces derniers.

Ceci signifie qu'il est possible de déterminer à l'avance ce que nous souhaitons dans le cas où nous sommes victime d'un accident cardio-vasculaire par exemple. Souhaitons-nous être maintenue en vie à tout prix ou plutôt aucune réanimation. Ces volontés, si j'ose m'exprimer ainsi, doivent être inscrites au registre des directives médicales anticipées. Elles ont l'avantage de ne pas donner l'odieux de la décision à nos proches.

Chacun de nous a le loisir de décider. Mais attention, les DMA n'étant pas bien connus encore, environ 0,5% de la population connaissent cette pratique ce qui a comme conséquence que les médecins ne pensent pas toujours à consulter le registre. Il existe deux manières d'indiquer ses volontés dans le cadre des DMA. Par le formulaire disponible à la RAMQ ou par acte notarié. Nous devons, aussi, les rendre disponibles, soit en transmettant le formulaire par la poste à la RAMQ pour qu'il soit déposé au registre des DMA, soit en les remettant à un professionnel de la santé pour qu'il soit déposé dans notre dossier médical ou encore en faisant les deux.

Les DMA ont préséance sur toutes les autres formes d'expression de volontés et sont limitées à des situations cliniques précises, ainsi qu'à des soins précis.

Une personne a toujours la possibilité de modifier ses DMA, et ce, tant qu'elle est apte à consentir à des soins. Il lui suffit de remplir un nouveau formulaire et de l'acheminer à la RAMQ ou de le remettre à un professionnel de la santé.

Pour obtenir le formulaire communiquer avec la RAMQ ou sur Internet à l'adresse : quebec.ca cliquer sur l'option « Santé », puis sur « Système et services de santé », ensuite sur l'option « Soins de fin de vie » et enfin sur l'option « Directives médi-

cales anticipées ». La colonne de gauche vous offre le cadre légal et la description de ce service. Dans la colonne de droite vous trouverez le lien pour télécharger le formulaire. Dans cette dernière page vous trouverez la marche à suivre pour exprimer vos directives. Dans cette dernière page, naviguer pour trouver « Télécharger le formulaire en ligne ».

Pour télécharger le formulaire vous devez préalablement posséder un accès à « Mon dossier » du gouvernement du Québec, pour se faire vous serez reconduit au site « ClicSÉCUR ». Le site vous demandera votre « Code d'utilisateur », puis une question de sécurité vous sera posée, enfin votre mot de passe. Une fois cette première protection passée, cliquer sur le bouton j'accepte. Il vous faudra maintenant répondre à la section « Renforcement de l'authentification » dans cette section on vous demandera votre numéro d'assurance maladie, votre date de naissance, combien vous avez eu d'enfant et le nom d'un de vos enfants. Cliquer sur le bouton « Continuer » pour entrer sur le site de la RAMQ et télécharger le formulaire.

Dans le cas où vous ne possédez pas de code utilisateur, cliquer sur le bouton « Créer un compte » il vous faudra avoir en main votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance et un numéro d'avis de cotisation (numéro de 11 lettres et chiffres du numéro d'avis figurant sur votre avis de cotisation de Revenu Québec). Une fois l'information inscrite cliquer sur le bouton « J'accepte », confirmer les renseignements. Dans la page « Choix de votre identifiant », choisissez votre code d'utilisateur, vérifiez sa disponibilité, créer un mot de passe.

Le formulaire téléchargé possède un code à barres identique sur chacune de ses pages. Il est identifié à votre nom et avec votre numéro de carte d'assurance maladie. Vous devez lire et compléter le formulaire et poster les six pages du formulaire à la RAMQ.

N'oubliez pas, chacune des six pages doivent être initialisées, le document doit être signé par vous ou un tiers qui signe en votre place. Cette signature doit se faire devant deux témoins qui signeront à leurs tours. En cas de difficulté, vous pouvez me rejoindre au 819 573-0849.

Six générations de belles femmes !

Madame Brigitte Lacasse nous a fait parvenir dernièrement les photos de six générations de femmes dans sa famille. Nous la remercions. Madame Lacasse est membre de notre Association. Ses parents : Michel Lacasse et Sylvie Savard, se sont mariés le 13 juillet 1996 à Belleterre. Ses grands-parents eux : Gérald Savard et Gilberte Phillips se sont mariés le 13 juin 1964 également à Belleterre. C'est arrières grands-parents eux : Wilfrid Phillips et Séraphine Beaulé se sont mariés le 28 octobre 1940 à Laverlochère. La lignée de Séraphine est Edmond Beaulé, Hilaire, Jean-Baptiste, Jacques Bolley et Lazare.



Sylvie Savard
Brigitte Lacasse

Gilberte Phillips
Estelle Lacasse

Séraphine Beaulé
Marjolène Lacasse



Marie
Sauvé



Léa
Labelle



Séraphine
Beaulé



Gilberte
Phillips



Sylvie
Savard



Brigitte
Lacasse

Au temps de la migration des familles BEAULÉ aux États...

Des historiens de cette grande migration des années 1880-1905 mentionnent le chiffre de pas moins de 500 000 québécois qui auraient traversé la frontière américaine pour aller s'établir dans les États de la Nouvelle-Angleterre. C'est un phénomène démographique qui a touché pratiquement 100 % de la population québécoise de l'époque. En somme, un mouvement migratoire tout aussi important en nombre que ceux des temps modernes.

Évidemment, la descendance de Lazare Bolley ne manquera pas de participer à cette grande migration historique, quelques dizaines de familles Beaulé faisant partie de cette ruée de l'emploi dans les usines américaines de l'époque. L'histoire nous dit que la pauvreté était alors plutôt grave dans les campagnes québécoises à l'époque.

Un coup d'oeil sur la descendance nous permet d'établir quelques chiffres, bien approximatifs, il va s'en dire. Mais quand même très significatifs.

D'abord mentionnons que longtemps avant cette période, au moins deux familles Beaulé avaient déjà rejoint les États-Unis. Ce sont :

- PIERRE BEAULÉ, (fils de Jean-Baptiste), déjà établi à Bangor, (Maine) en 1839 et la famille de FRANÇOIS BEAULÉ, (fils de Jacques jr), résidante de Showegan (Maine) dès 1873 et naturalisée sous le nom de BOALEY.

Pour la grande migration de la fin du 19^e siècle et le début du 20^e, on dresse une liste très possiblement incomplète et sans dates précises de migration étant donné que plus d'une famille seraient demeurées quelques temps aux États-Unis avant de demander la citoyenneté américaine. Mentionnons aussi qu'au moins six familles ayant demeurées aux États-Unis pour quelques années sont revenues au pays, deux d'entre elles laissant des descendants là-bas.

- NAPOLÉON BEAULÉ, (Marie Duffault), avec famille de onze enfants dont 8 garçons, partis de Piopolis vers Lewiston, (Maine).
- FRANÇOIS BEAULÉ, (Albina Bastien), de St-Vital de Lambton vers Providence, Rhodes Island.

- HENRI-LOUIS BEAULÉ, (Mary Vaillancourt), de St-Vital de Lambton vers Manchester, (New Hampshire).
- EDMOND (EDDY) BEAULÉ, (Aldina Samson), de Sainte-Cécile de Whitton vers Manchester, New Hampshire.
- JOSEPH BEAULÉ, (Priscille Savard), de Québec vers Belknap, New Hampshire.
- JULES (JULIUS) BEAULÉ, (Mary Leboeuf), de S-Romain de Winslow vers Lincoln, Rhodes Island.
- JOSEPH (EUZÈBE) BEAULÉ, (Édouilda Saloie), de St-Romain de Winslow vers Lincoln, Rhodes Island.
- LUDGER BEAULÉ, (Odile Goupil). De Piopolis vers AuSable Forks, New York.
- JEAN ALFRED BEAULÉ, (Yvonne Laquerre), de St-Adolphe de Dudswell vers Manchester, New Hampshire).
- LOUIS (ARTHUR) BEAULÉ, (Élizabeth Cormier), de St-Adolphe de Dudswell vers Détroit, Michigan.

Ces familles regroupaient pas moins de 48 enfants, la moitié étant nés au Canada, donc « naturalisés » avec leurs parents. L'autre moitié des enfants étaient de naissance américaine.

La **naturalisation** est un terme américain qu'on traduit par **obtenir la citoyenneté**.

JOSEPH EUZÈBE BEAULEY demande la « naturalisation » en 1897.

Ce jeune homme a une petite histoire particulière. Il était venu aux États-Unis avec sa famille en mai 1886 alors âgé de onze ans. Ses parents, François-Xavier Beaulé et Odile Goupil, avaient travaillé au Massachusetts avant de s'établir au Rhodes Island et puis revenir au Québec en 1892. Les deux garçons de la famille, **Joseph Euzèbe** et son frère **Jules**, 17 ans, étaient demeurés aux États. Les deux demandaient la citoyenneté américaine en 1897. En fait, le formulaire signé par **Joseph Euzèbe** en 1897 est plutôt une « recommandation » faite en sa faveur par la **Cour des affaires communes**,

division de Providence. Cette recommandation commence par l'identifier :

Joseph Beuley est né à St-Romain de Winslow, Canada, le 15 mai 1875;

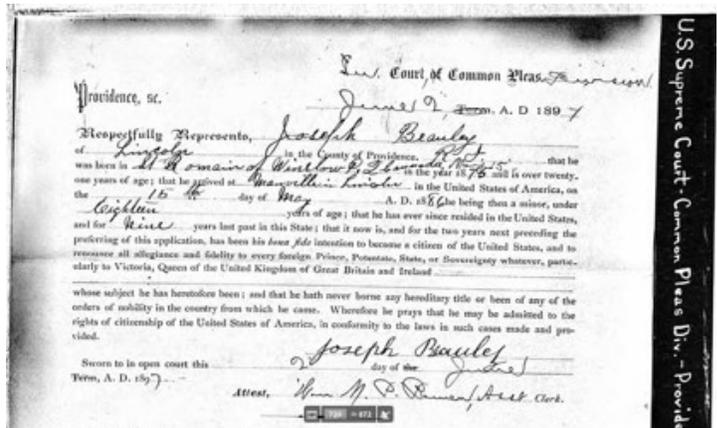
- il est arrivé à Manville (Lincoln) le 15 mai 1886, étant mineur;
- il avait résidé dans cet État depuis au moins neuf années;
- et que son intention était de devenir citoyen des États-Unis.

La Cour certifie que le candidat renonce à toute allégeance en particulier à la Reine Victoria, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et déclare qu'il n'a porté aucun titre de noblesse dans son pays d'origine.

Le requérant demande donc d'être admis aux droits et privilèges de la citoyenneté américaine.

Et c'est assermenté et signé le 2 juin 1897.

Son frère **Jules Beuley** signait, aux mêmes dates, une demande similaire recommandée par la même Cour. Curieusement, cette fois, le formu-



laire ajoutait « à la résidence dans cet État depuis au moins 9 années », la phrase :... il est reconnu par ses voisins comme un homme de bonnes mœurs et de bon caractère...

YVAN BEAULÉ, historien.

Rapport d'activités 2020

Même si la pandémie nous a forcée à l'annulation de l'assemblée générale et de la rencontre annuelle de notre Association en 2020, certaines activités ont quand même eu lieu.

Ainsi, le 23 mars 2020 une première réunion du conseil d'administration s'est tenue, la pandémie qui était toute jeune encore n'avait pas eu raison des préparatifs de la rencontre annuelle.

Le 20 avril 2020, une assemblée spéciale du conseil d'administration se tenait. La raison de cette réunion était la suspension de l'assemblée générale en raison de la pandémie. L'assemblée générale était alors repoussée au mois d'août 2021 et le conseil d'administration était reconfirmé pour une période d'un an.

Le 26 octobre 2020, une troisième réunion du conseil d'administration avait lieu. Rappelons que ces réunions se tiennent à distance via Skype et le téléphone.

Au mois de juin 2020 un premier numéro du bulletin Le Bolley (le numéro 63) fut publié.

Au mois de décembre un second numéro du bulletin Le Bolley (le numéro 64) fut publié à son tour.

Nous remercions nos collaborateurs habituels pour leur participation à la création et la publication de ces bulletins.

Grâce au travail de notre historien maison, Yvan Beulé, une mise à jour de notre recueil généalogique a été faite et mise en ligne afin d'être accessible à nos membres et autres visiteurs de notre site web : beule.qc.ca

Des objets promotionnels, un porte-cartes et des blocs (style Post-It) à l'effigie de notre Association ont été fabriqués et envoyés par la poste à chacun de nos membres.

L'image des armoiries des Beulé a été redessinée afin de permettre de l'imprimer sur des grands formats d'images et deux grandes bannières ont été imprimées pour les prochains rassemblements.

Comme vous pouvez le constater votre Association est demeurée active pendant cette année ou presque. Tout a été mis sur pause.

Un peu de tout...

Une base de données pour la grande famille.

Notre ami à tous, Yvan Beulé a passé plusieurs décennies à chercher dans de très vieux papiers à la recherche de nos origines, qui était notre ancêtre commun, qu'a-t-il fait, quels sont ses descendants... Ces travaux sont l'œuvre d'une vie !

Bien sûr, il y a eu d'autres personnes qui sont venus lui apporter de l'aide, lui « prêter main forte », mais le gros du travail c'est lui qui l'a fait... c'est une somme de travail gigantesque. Cette base de données contient à ce jour plus de 5 200 individus; 1 628 unions comme un mariage ou une union libre; 922 patronymes; 1 435 prénoms différents; un grand nombre de lieux.

Une telle base de données n'est jamais complétée tant que le patronyme demeure vivant.

Je prends ici le temps de dire un **grand merci** à Yvan pour tout le travail accompli et pour sa générosité envers l'Association.

Je vous invite aussi à participer à maintenir la base de données la plus complète possible afin d'assurer un héritage de connaissance pour nos enfants et arrière petits-enfants et ainsi contribuer à la pérennité de cette dernière.

Marcel Beulé, président

L'Association des descendants de Lazare Bolley met à votre disposition

les soixante premiers numéros du bulletin « Le Bolley » sur son site web beule.qc.ca que vous pourrez trouver dans la section « Nos publications » « Numéros déjà parus ». Le but est de permettre aux personnes qui le désirent de pouvoir consulter ou imprimer les numéros qu'elles n'ont pas déjà lu. Faites circuler l'information parmi vos parents et amis afin de leur permettre aussi de consulter nos vieux numéros. Bonne lecture !

Un nouveau membre dans la famille !



Voici la famille Reyka toute heureuse d'accueillir le nouveau membre de la famille (Theodore) : Marissa, Sean, Beau, Theodore, Kimberly, Christopher.



Un autre rendez-vous manqué pour Alex Beulé en mars dernier, : son opposant, qui devait venir pour un combat à Québec, s'est fait expulsé de l'avion pour refus de porter le masque.

Rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2020

	Solde en banque au 31 décembre 2019		2 959,99
<u>Recettes :</u>	Cotisation 2019(3 membres réguliers)	60,00	
	Cotisation 2020 (76 membres réguliers).....	1 495,00	
	Cotisation 2020 (16 membres bienfaiteurs).....	475,00	
	Cotisation 2021 (39 membres réguliers)	780,00	
	Cotisation 2021 (6 membres bienfaiteurs).....	175,00	
	Cotisation 2022 (4 membres réguliers)	80,00	
	Cotisation 2022 (2 membres bienfaiteurs).....	60,00	
	Cotisation 2023 (1 membre bienfaiteur)	30,00	
	Don	25,00	
	Remboursement location casier postal #214.....	66,52	
	Transfert de PayPal 8 janvier 2020	511,66	
	Total des recettes		3 758,18
	Total en caisse		6 718,17
 <u>Déboursés :</u>			
	Cotisation FAFQ (119 membres à 2 \$	238,00	
	Assurance responsabilité civile FAFQ	70,00	
	Impression et envoi Le Bolley #63	308,08	
	Impression et envoi Le Bolley #64	340,16	
	Frais utilisation de Skype	119,88	
	Hébergement site web.....	92,30	
	Microsoft Office.....	52,43	
	Registre des entreprises du Québec.....	36,00	
	Case postale #214 et frais de poste	140,16	
	Papeteries, copies	113,96	
	Objets promotionnels	592,13	
	2 bannières avec housse.....	344,93	
	Frais PayPal pour 2020	48,31	
	Total des déboursés		2 496,34
	Solde en banque au 31 décembre 2020		4 221,83

Jacques Beaulé, trésorier

Ils nous ont quittés...

Le 10 octobre 2020 à l'hôpital Laval de Québec est décédée à l'âge de 85 ans, madame Madeleine Beulé, fille de Joseph Omer Beulé et de Irma Caron. Elle était l'épouse de Adrien Dumais.

Elle laisse dans le deuil ses sœurs : Louise, Hélène et Ginette et son frère : René.

(Lignée : Joseph Omer Beulé, Augustin, Augustin, Jacques, Jacques Bolley et Lazare.)



Le 7 décembre 2020 est décédé à son domicile monsieur Claude Parent fils de feu l'honorable Luc Parent et de feue

Louise Papineau.

Il laisse dans le deuil son épouse Nicole Beulé; ses enfants : Jean-Sébastien, Caroline, et Marie-Eve; sa bru Rachel Desrochers; ses gendres : Marc-André Reid-Triantafyllos et Patrick Théberge-Turmel; ses cinq petites-filles : Chloé, Alice, Mathilde, Lily-Rose et Mia; sa sœur : Eve (feu Gaston Michaud); ses frères : André (Denise Trudeau) et Pascal (Annie Carpentier); sa belle mère Thérèse St-Marseille; ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces



À St-Hubert, le mardi 8 décembre 2020, à l'âge de 59 ans et 10 mois, est décédé subitement Gilbert Beulé époux de Francine Côté et fils de madame Lucille Fortin et de feu Maurice Beulé.

Il demeurait à Saint-Georges.

Outre son épouse Francine Côté, il laisse dans le deuil : sa fille Valérie (Patrick Michaud); sa mère, madame Lucille Fortin (feu Maurice Beulé); ses beaux-parents : madame André Dufour (feu Marcel Côté); ses frères et sœurs : Odette (feu Roger Bilo-deau), Lina (Richard Ferland), Renée (Richard Pépin), Louis, Sylvain (Francine Daneau), Nadia (Raymond Lavigne); ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Côté : Jocelyn (Johanne Bolduc), Daniel (Johanne Buteau), Martin (Dominique Nadeau); de nombreux neveux et nièces de la famille Beulé : Vanessa (Patrick), Salomé, Laélia (Simon), Grégory, Alexandre (Mélodie), Catherine (Jonathan), Marie-Claude, Adam, Camille, Vincent, Justin. Famille Côté : Steven, Alex, Audrey, Nadia (Pier-Alexandre), David, Sarah, Mélinda, Christina et Anne-Marie; il laisse également dans le deuil ses oncles et tantes ainsi que de nombreux cousins, cousines et de nombreux amis.

(Lignée : Maurice Beulé, Henri-Louis, Joseph, Hilaire, Jean-Baptiste, Jacques Bolley et Lazare.)



Au Centre de convalescence Le Concorde, le 14 décembre 2020, à l'âge de 84 ans et 7 mois, est décédée madame Denyse Perreault,

fille de feu madame Lucienne Côté et de feu monsieur Louis-Antoine Perreault. Elle demeurait à Québec.

Elle laisse dans le deuil ses fils Éric et Bruno (Isabelle Côté); ses petits-fils : Frédérick Beulé (Valérie Lambert), Martin Beulé (Shada Boutin) et Guillaume Beulé. Elle était la sœur de : feu Louise, feu Colbert (Marie-Paul Aubut), Gisèle (André Poliquin), Jean-Marie (feu Colette Lacroix), Michel (feu Rose Bernier), Yolande, Raymonde (Roger Lafrance), Gilles (Louise Lambert), feu Colette, feu Simon (Micheline Pellerin), Pierre (Aline Boulet), Luc (Brigitte Mercier) et Lucie (Paul Drouin). Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.



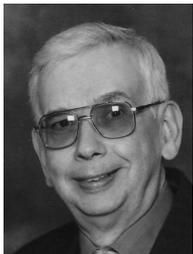
C'est avec tristesse que nous vous faisons part du décès de Madeleine Beulé survenu le 5 janvier 2021 à l'âge

de 96 ans, au Centre d'hébergement Le Faubourg de Québec. Née à Québec, elle était l'épouse de feu monsieur Jacques Rochette. Elle demeurait à Québec.

Elle laisse dans le deuil, ses enfants : Pierre (Carole Paquet), Line, Michelle (Nagib Fadous), Marc (Josée Dussault), Louise (Conrad Leblond), Sylvie; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants : Yannick Rochette (Mélicha Doucet), Layla Vanessa Fadous, Hugo Rochette Ayotte, Chanelle Rochette Ayotte, Alexia Côté; ses sœurs : Doris, Dolorès; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousin(e)s, et amis. Elle est allée rejoindre ses

frères: feu Robert (feu Cécile Fournier) et feu Raymond (Françoise Dubuc); ainsi que ses sœurs: feu Liliane (feu Guy Lachance), feu Cécile (feu Roger Bussière), feu Irène et feu France; ses parents feu Alfred Beaulé et feu Éméline Hamel; ses beaux-frères et belles-sœurs: feu Gertrude Rochette, Rolande Rochette (feu Roger Morency), feu Robert Rochette (feu Hélène Giguère), Thérèse Rochette, feu Simone Rochette (feu Jerry Preston), Marie Rochette (feu Raymond Bédard), feu Hélène Rochette (feu Tommy Beach).

(Lignée : Alfred Clovis Beaulé, Jean-Baptiste (Clovis) (Pete), Clovis, Joseph, Jacques, Jacques Beaulé et Lazare.)



Le 10 janvier 2021 à son domicile de Manchester (New Hampshire USA, est décédé monsieur André L. Beaulé fils d'Alfred (Jean) Beaulé et d'Yvonne Laquerre.

Il laisse dans le deuil sa sœur feu Clara Beaulé, il laisse également de nombreux cousins et cousines.

(Lignée : Alfred (Jean) Beaulé, Honoré, Honoré, Augustin, Jacques Bolley et Lazare.)



C'est avec tristesse que nous vous annonçons le décès de monsieur

Maurice Bourgeault survenu à Longueuil, le 13 janvier 2021 à l'âge de 85 ans. Il était le fils de feu Marguerite

Beaulé et feu Raoul Bourgeault.

Il laisse dans le deuil son épouse bien-aimée après un mariage de 61 ans, Pauline Ayotte. Il laisse également dans le deuil ses enfants : Sylvain, Martine et Brigitte ainsi que leurs conjoints, Lucy, Luc et Jean Luc, ses petits-enfants, Kim, Alexandra, Frédéric, Cédric, Karl, Gabrielle, Antoine et Charles ainsi que leurs conjoints (Francis, Julien, Catherine, Marie-Eve, Marie Hélène, Andréanne et Émilie), sans oublier ses arrière-petits-enfants, Liliane, Adam, Derek, Jacob, Livia et Léo. Il laisse également ses sœurs Marguerite et Thérèse ainsi que ses nombreux neveux et nièces.



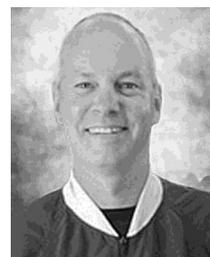
La Coopérative funéraire du Témiscamingue vous informe du décès de Monsieur

Adrien Beaulé, époux de Madame Florine Robert, de Laverlochère. Il est décédé le 11 février 2021 à l'âge de 91 ans.

Il laisse dans le deuil son épouse Florine Robert, ses enfants : Luc (Hélène Routhier), Pascal (feu Nicole Trudel), René (Hélène Charron), Onil (Manon Bergeron) et Josée (Érick Perron); ses 10 petits-enfants : Caroline-Anne, Marie-Noëlle, Christian, Nathalie, Jean-Matthieu, Kymie, Audrey-Ann, Olivier, Juliette et Thomas ainsi que ses 13 arrière-petits-enfants : Flavie, Émile, Lou, Charles, Noémie, Néliane, Léana, Raphaël, Nolan, Lennox, Mégane, Zoé et Anabel. Il laisse également ses frères et sœurs : Yvan, Thérèse, Lorraine, Raoul et Conrad. Il est parti rejoindre

plusieurs membres de sa famille et de nombreux amis.

(Lignée : Alphonse Beaulé, Alfred, Hilaire, Jean-Baptiste, Jacques Bolley et Lazare.)



Au centre d'hébergement de Charlesbourg, le 24 février 2021, à l'âge de 50 ans, est décédé monsieur

Patrice Boisvert, un vrai héros, conjoint de dame Martine Beaulé et fils de feu dame Denise Gadoury et de feu Roger Boisvert.

Il laisse dans le deuil, outre sa conjointe Martine; sa fille Joanie Boisvert (Jimmy Montambault), son fils Joey Boisvert (Julianne Fortin); sa sœur Manon Boisvert (Serge Tremblay); sa belle-famille : Colette Dion (feu André Chassé), Eric Beaulé, Yvon Beaulé (Suzanne Guindon); sa filleule Mélanie Tremblay, son neveu Mathieu Tremblay (Mélicha Pelletier); la maman de Joanie (feu Nancy Biedron), la maman de Joey, Julie Rochette (Éric Vachon- Hébert); ainsi que des amis précieux de longue date : Pablo Girard, Julie Roy (Nicolas Julien), Maude Thivierge (Olivier Leblanc), Jean Arsenault (Isabelle Blouin), Réal Dion (Valérie Letellier), Vicky Légaré, cousins, cousines et de nombreux amis.

Ils nous ont quittés...

À l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 19 mars 2021, à l'âge de 84 ans, est décédé monsieur Léopold Hamelin, époux de dame Nicole Beaulé, fils de feu Alexandre Hamelin et de feu Evangéline Mayrand. Natif de Saint-Marc-des-Carières, il demeurait à Québec.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse Nicole; sa fille : Line (Steve Néron); son petits-fils : Raphaël Néron; ses frères et sœurs : feu Marguerite (feu Guy Bourget), feu Gilles, feu Agathe (feu Jean-Paul Tremblay), Rita (Jacques Poirier), Hélène (feu Bernard Dugas), Marcel (Monique Melançon), feu Régine (feu Guy Parent), Noël (Françoise Aubé), Alphonse (Carole Paquet) et Jocelyne (feu Pierre Brunet); ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Beaulé : feu Jean-Claude (Pierrette Gagné), Huguette (feu Jean-Claude Careau), Ghislaine (feu Maurice Bédard) et feu Gaston (Micheline Morneau), ainsi que ses neveux, nièces, autres parents et ami(e)s dont son meilleur ami Armand Bélanger.



Le 31 mars 2021, à l'âge de 87 ans, est décédée madame Françoise Beaulé, épouse de feu Gaëtan

Mathurin.

Elle laisse derrière elle ses enfants, petits-enfants Karl et Cameron, arrières petits-enfants, ainsi que des belles-sœurs, neveux, nièces et amies.

(Lignée : Pierre-Ernest Beaulé, Pierre-Zéphirin, Joseph, Jacques, Jacques Bolley, Lazare.)



En toute sérénité, après une vie bien remplie, accompagnée en ce temps de pandémie par les vœux des

gens qu'elle aimait, au centre d'hébergement Argyll de Sherbrooke, le 3 avril 2021, est décédée dame Irène Lessard à l'âge de 93 ans. Elle était l'épouse de feu Lucien Beaulé et demeurait à Sherbrooke depuis 2016, après être née et avoir vécu dans la municipalité de Dudswell.

Madame Lessard laisse dans le deuil ses enfants, Michel, Marie (Loïc Boisvert), Denis, Richard (Jacinthe Rousseau), Christian (Nicole Dagenais), Jean-Louis et Béatrice (Claude Brouillard); ses petits-enfants, Mélanie, Dominic, Myriam, Laurent, Marie-Ève, Alexandre, Vincent, Ariane, Esther, William, Juliette, Éric ainsi que Marie-Claude; ses arrière-petits-enfants, Mya, Alice, Béatrice, Louis-Émile, Livia, Léanne ainsi que Mérédith et Viviane. Elle laisse également dans le deuil ses sœurs et frères, Raymond (Thérèse Brault), Émilienne, Ronaldo

(Dolorès Poulin), Rachel, Roger, Rosaire (Jeannine Vincent) et Jeanine; ses belles-sœurs de la famille Beaulé : Gilberte, Thérèse, Gloria et Rollande ainsi que plusieurs nièces et neveux.



À Shawinigan, le 25 avril 2021, est décédée à l'âge de 48 ans, madame. Stéphanie Gobeil, épouse de Manon Gignac, et fille de feu Jocelyne Gobeil demeurant

à Shawinigan.

Outre son épouse Manon Gignac madame Gobeil laisse dans le deuil ses enfants : Maxime Beaulé-Gobeil, Pascale Lesieur (Daniel Simoneau), Jonathan Beaulé-Gobeil, Andréanne Lesieur (Guy-Benoit Jacques), Kevin Beaulé-Gobeil; le père des 3 fils André Beaulé; ses petits-enfants Éthan, Éléanore et Riley; sa belle-mère Nicol Lefebvre; son frère Richard Massicotte; sa sœur Marie-José Brown; sa tante Madeleine Larin, ainsi que ses neveux, nièces, beaux-frères belles-sœurs autres parents et ami(es).

Bibliothèque nationale du Canada, numéro international : ISSN 1205-7266

Poste Canada
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :
Fédération des associations de familles du Québec inc.
55-09-650, rue Graham-Bell, Québec QC G1N 4H5
IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE